

Extrait du SNTRS-CGT

<http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr/spip.php?article1747>

# Revendications salariales

- ACTUALITES - Dossiers Thématiques - GRILLES -

Date de mise en ligne : mercredi 10 février 2016

---

**Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés**

---

**Le SNTRS-CGT revendique une revalorisation du point d'indice et pour les catégories A, B, C une refonte des grilles de carrières.**

Ainsi, dans le cadre des concertations qui seront ouvertes au MESR sur les carrières, le SNTRS-CGT portera les revendications ci-dessous.

Il exigera :

" Des améliorations significatives des grilles des catégories C et B, avec la réduction du nombre de grades et l'augmentation des bornes indiciaires

" L'abandon du recrutement des Bac +2 en TCS

" Et le maintien du recrutement des bac +2 dans le corps des AI

" L'alignement de la grille des AI sur celle du 1er grade d'attaché

" Des processus d'intégration des AI en place dans le corps des IE, avec des procédures basées sur la reconnaissance d'une qualification acquise au niveau licence

" L'alignement de la grille des IE2 sur celle des attachés (indice terminal 673)

" L'alignement de la grille des IE1 sur celle des attachés principaux (indice terminal 821)

" En cohérence avec la revalorisation des grilles des AI et des IE, le SNTRS-CGT revendique une amélioration notable pour les corps des IR et des chercheurs, avec notamment une prolongation des grilles aux échelles lettre pour les CR et les IR1.

" L'amélioration du début de carrière des CR

" L'amélioration de reconstitutions de carrière pour toutes les catégories